Ville de
Saint-Avé

PRESENTATION BUDGETAIRE 2018 *(extrait)*
Principaux chiffres
comptes administratifs 2017 et budgets 2018

2018

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

saint-ave.fr

INTRODUCTION : UN BUDGET POUR DES SERVICES PUBLICS

La gestion publique a pour but la production de services publics et la gestion de biens publics. Elle se

BP 2018	Investissement	Fonctionnement ou exploitation	Total

différencie de l'entreprise qui recherche le profit et de la famille qui satisfait ses besoins avec ses ressources.

Aucune dépense n'est possible sans que les représentants des citoyens n'aient voté une autorisation : ce système d'autorisation est la traduction en chiffre du projet politique.

Les finances communales sont régies par un certain nombre de règles. Pourtant, la gestion municipale répond à des principes de gestion équivalents à ceux de la gestion familiale.

Des considérations très simples entrent en jeu pour apprécier la santé financière d'une commune. Les ressources sont-elles suffisantes pour faire face aux charges ? Comment évoluent ces deux éléments ? La dette est-elle élevée au regard de la capacité de remboursement ? Dans quel état se trouve le patrimoine communal, faudra-t-il encore emprunter dans l'avenir ?

Ces questions simples ne doivent pas être considérées isolément pour juger de la santé financière d'une ville. Nous vous proposons de vous apporter des éléments de réponse à travers les pages qui suivent. Vous y retrouverez ce que recouvre le budget.

LES RESULTATS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	RESULTAT D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017			RESULTAT DE CLOTURE 2017 (avec reports antérieurs)		
BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	**286 462,79**	**1 223 912,04**	**1 510 374,83**	**915 829,16**	**1 223 912,04**	**2 139 741,20**
AMEGT SECTEUR KEROZER	430 385,69	29 802,85	460 188,54	0,00	29 802,85	29 802,85
AMGT SECTEUR BOSSUET	-210 680,96	4 966,00	-205 714,96	-474 354,33	4 966,00	-469 388,33
AFFAIRES ECONOMIQUES	86 631,49	30 934,97	117 566,46	341 828,92	153 429,48	495 258,40
ZONES ACTIVITES	-54 201,29	0,00	-54 201,29	-854 942,17	0,00	-854 942,17
TOTAL BUDGETS ANNEXES DES SERVICES A CARACTERE ADMINISTRATIF	**252 134,93**	**65 703,82**	**317 838,75**	**-987 467,58**	**188 198,33**	**-799 269,25**
ASSAINISSEMENT	220 533,34	228 788,81	449 322,15	1 051 944,04	363 236,88	1 415 180,92
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	0,00	-884,55	-884,55	0,00	3 901,60	3 901,60
TOTAL BUDGETS ANNEXES DES SERVICES A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	**220 533,34**	**227 904,26**	**448 437,60**	**1 051 944,04**	**367 138,48**	**1 419 082,52**
TOTAL	759 131,06	1 517 520,12	2 276 651,18	980 305,62	1 779 248,85	2 759 554,47

Principal	5 934 245,80 €	11 124 426,00	17 058 671,80 €
Affaires économiques	453 928,92 €	318 529,48 €	772 458,40 €
Zones d'activités	870 042,17 €	237 200,00 €	1 107 242,17 €
Assainissement collectif	1 845 898,62 €	1 122 336,88 €	2 968 235,50 €
Assainissement non collectif		15 201,60 €	15 201,60 €
Aménagement du secteur de Kérozer	53 100,00 €	83 002,85 €	136 102,85 €
Aménagement du secteur de Bossuet	872 420,33 €	625 132,00 €	1 497 552,33 €
Total	**10 029 635,84 €**	**13 525 828,81 €**	**23 555 464,65 €**

SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2018

PARTIE I :
BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

Les Dépenses réelles s'élèvent à

9 143 626 €, soit une hausse de 0,46 %

Les Recettes réelles s'élèvent à

11 000 426 €, soit une hausse de 2,93%

Evolution des recettes et dépenses réelles (en k€)

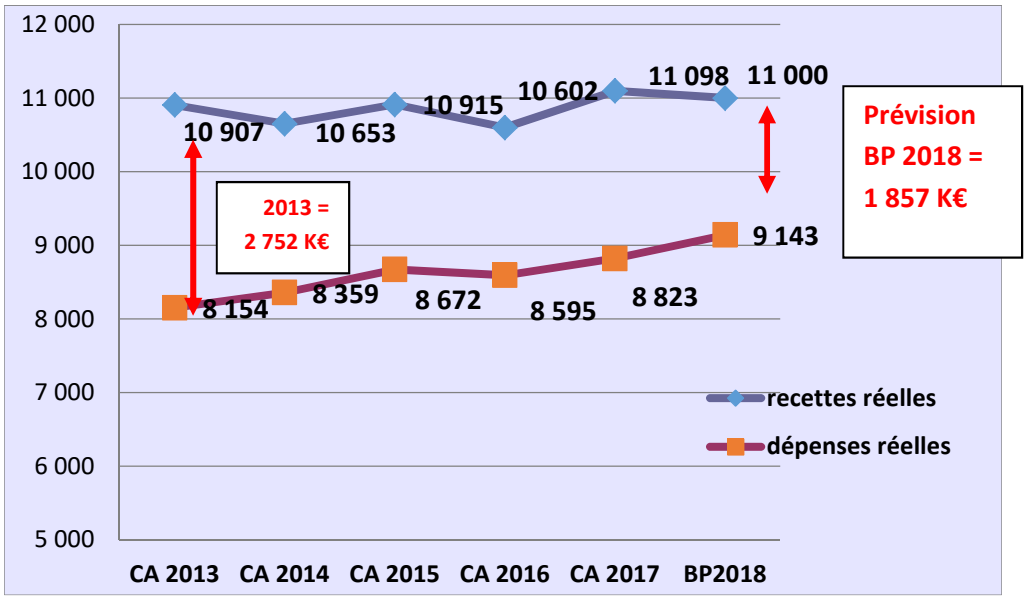

LES DÉPENSES RÉELLES : 9,143 MILLIONS D'€

Dans un contexte financier contraint, la commune poursuit son objectif de gestion optimisée de la dépense publique.

La sobriété requise des dépenses de fonctionnement de la collectivité constitue une condition essentielle d'une politique d'investissement dynamique, gage de création d'emplois, de soutien à l'activité économique, de déploiement du service public et d'innovation au service d'un développement durable.
Les charges de fonctionnement, directement liées au bon fonctionnement des services, doivent cependant permettre de maintenir un niveau de service répondant aux besoins de la population.

En 2018, les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont par ordre d'importance :

- **les frais de personnel (60.8 %)**
- **les achats pour charges générales (24.9%)** : denrées alimentaires, électricité, gaz, frais d'assurance, maintenance matériel, entretien de terrains, eau, carburant, produits d'entretien, frais de transport, prestations diverses comme le nettoyage, etc.
- **les autres charges (11.0 %) :** subventions aux associations, participations à d'autres organismes (dont CCAS 330 K€), indemnités élus
- **les frais financiers** au titre de la dette **(1.0 %)**
- **les dépenses diverses (2.2 %)** regroupent les charges exceptionnelles, les dépenses imprévues et les atténuations de produits.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2017	BP 2018
Charges générales	2 303	2 194	2149	2 061	2 074	2 225	2 274
Personnel	4 673	5 002	5 272	5 374	5 609	5 640	5 560
Autres charges	1 005	1 022	1 116	1 035	1014	1 045	1 010
Charges financières	124	134	124	110	103	110	96
Divers	49	5	11	15	23	35	43
Dépenses imprévues						46	160
TOTAL dépenses réelles	**8 154**	**8 357**	**8 672**	**8 595**	**8 823**	**9 101**	**9 143**

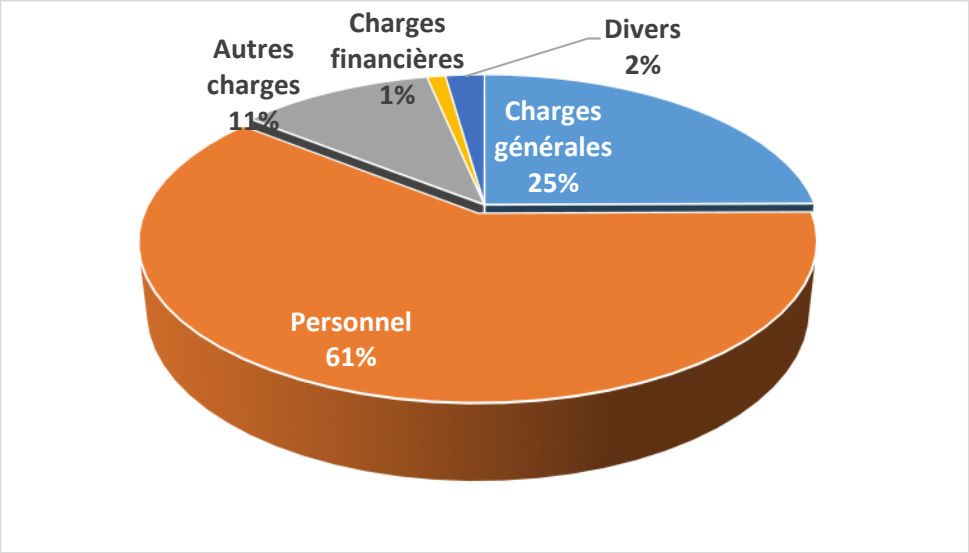

LES CHARGES DE PERSONNEL

LA REMUNERATION : 5 560 K€

Les principaux postes sont :

EN k€	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Rémunération principale personnel titulaire	2 250	2 336	2 461	2 531	2 647	2 589	2 640
Rémunération principale personnel non titulaire	446	555	585	613	608	651	507
Rémunération des emplois d'avenir	71	87	87	94	88	81	35
Rémunération des apprentis	24	25	26	8	5	6	11
Rémun. autres personnels extérieurs *	12	8	-	6	12	24	70
Cotisations URSSAF	509	550	592	612	629	635	598
Cotisations caisses de retraite	692	750	798	827	865	852	846
Cotisations Assedic	32	36	42	45	45	46	34

* activités accessoires, missions remplacement CDG…

D'une façon générale, l'évolution de la masse salariale, à effectifs constants, est liée chaque année :

- aux modifications réglementaires : mise en place de l'indemnité compensatrice CSG suite à l'augmentation du taux de la CSG non compensée dans le public par la suppression de la cotisation salariale URSSAF maladie, hausse du SMIC, augmentation des cotisations employeurs.
- aux avancements automatiques de carrière
- à l'augmentation de l'ancienneté des agents territoriaux
- au coût de remplacement des agents indisponibles

Principales évolutions de la masse salariale du budget 2018 par rapport au budget 2017 : - 1,42 %

- Glissement vieillesse technicité (GVT) : + 1.05 %
  - Avancements d'échelon
  - Avancements de grade
- Impact de la réorganisation des services : - 3.34 %
- Evolution / 2017 du coût des remplacements congés maladie/maternité : + 0.64 %
- Impact des créations de poste : + 0.63 %
- Evolution des situations individuelles : - 1 %
- RIFSEEP *(nouvelle réglementation relative au régime indemnitaire des agents)* : + 0.89 %
- Mise en place d'astreinte technique : + 0.11 %
- Pas de scrutins électoraux en 2018 : - 0.37 %

Il convient de préciser que certaines créations de poste sont partiellement compensées en recettes par une subvention du CNASEA pour un emploi d'avenir, une subvention de l'Etat pour la compétence CNO (carte nationale d'identité) biométrique, une prise en charge CAF pour les accompagnements d'enfants handicapés, une refacturation au CCAS et au SIAEP dans le cadre de la mutualisation des services supports.

Le poids de nos charges de personnel s'explique aisément par :

- l'évolution du niveau de service en raison du développement de la commune,
- le souhait de proposer des services publics de qualité, avec des professionnels qualifiés et compétents, en s'adaptant aux besoins de la population,
- le choix de réaliser de nombreuses missions en régie,
- la volonté de contribuer à l'intégration professionnelle des jeunes avec les contrats d'apprentissage et d'emplois avenir.

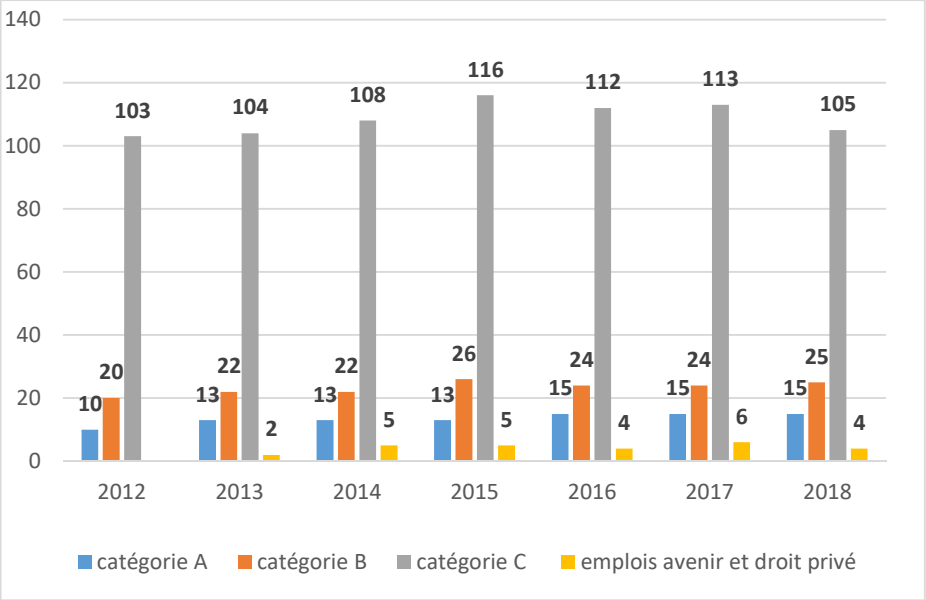

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

Comparatif avec la moyenne des communes de même strate démographique

Pourcentage des charges de personnel nettes/ Dépenses réelles de fonctionnement (travaux en régie déduits) (ratio DGFIP)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Saint-Avé	57.01%	59,42 %	60.12 %	62.14%	63.20%	60.62%
Département	57,02 %	58,08 %	58.07 %	58.50%	nc	
Région	55,07 %	56,27 %	55,74%	57.25%	nc	
France	57,11 %	57,99 %	58,12%	57.27%	nc	

LES RECETTES RÉELLES : 11,426 MILLIONS D'€

Les élus communaux gèrent des services au bénéfice de la population : certains de ces services sont « obligatoires », d'autres relèvent de leurs décisions. Le niveau de ressources à mobiliser sera donc différent selon l'étendue des services rendus. Les principales ressources mobilisables sont :

- **les cofinancements** : provenant de l'Etat, de la Région, des Départements, de la CAF, de l'ADEME…. une pluralité d'acteurs qui permet d'apporter des ressources à la commune. **17,8 % des recettes**.
- **les recettes tarifaires** : La politique de tarification revient à faire supporter tout ou partie du coût du service par l'utilisateur. Le service public est par nature gratuit, de par sa conception traditionnelle. Or, la gratuité n'existe pas. Tout service a un coût et il est recouvert par le prix réclamé aux usagers (excepté si la gratuité vise un objectif social) et par l'impôt supporté par les contribuables. **10,9 % des recettes.**
- **les recettes de nature fiscale** : La fiscalité constitue la principale ressource. Par ordre d'importance, on trouvera la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe sur les pylônes. **68,1 % des recettes.**

Evolution des produits de fonctionnement en k€ :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2017	BP 2018
Produits des services	1 378	1 245	1 258	1 236	1 249	1 197	1 197
Impôts et taxes	6 697	6 750	6 963	7 017	7 477	7 268	7 489
Dotations, subventions	2 459	2 376	2 347	2 061	2 086	1 997	1 959
Autres produits	102	127	147	144	142	140	243
Produits financiers	21	4	2	0	0	0	0
Produits exceptionnels	147	60	50	41	69	35	35
Produits divers (rembt fr. pers)	103	90	148	104	75	50	77
TOTAL Recettes réelles	**10 907**	**10 652**	**10 915**	**10 602**	**11 098**	**10 687**	**11 000**

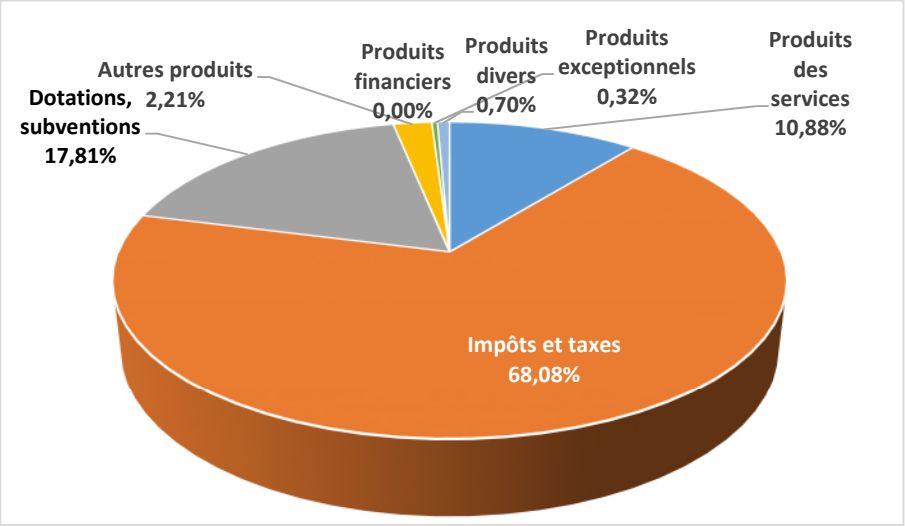

LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services se décomposent ainsi :

- Restauration scolaire : 395 k€
- Redevance loisirs (ALSH, séjours, centres de vacances) : 186 k€
- Redevances culturelles : 100 k€ (école de musique 60 k€, Dôme 30 k€, médiathèque 10 k€)
- Garderie : 47 k€
- Occupation du domaine public : 25 k€
- Concessions au cimetière : 21 k€ (reversement 1/3 au CCAS)
- Refacturation énergie photovoltaïque : 13 k€
- Redevances occupation antennes relais 8 k€
- Refacturation de frais de gestion aux budgets annexes et au CCAS : 402 k€ (dont 205 k€ de repas à l'Ehpad)

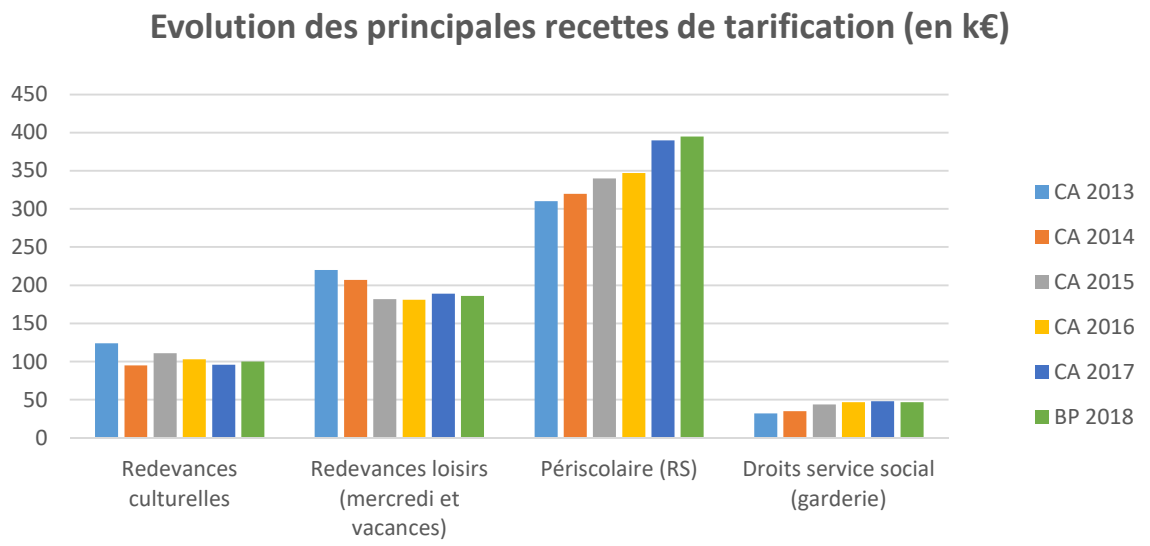

LES IMPOTS

Les bases d'imposition

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	Prév. 2018
Taxe d'habitation	14 210 k€	14 783 K€	15 579 K€	15 554 K€	17 577K€	18 065 K€
Taxe foncière bâtie	10 345 k€	10 700 K€	10 918 K€	11 216 K€	11 424 K€	11 829 K€
TF non bâtie	135 k€	127 K€	132 K€	130 K€	128 K€	125 K€

**bases effectives de 2013 à 2017 et estimées en 2018 (non notifiées à la date de rédaction)*
En 2017 : suppression de l'abattement général à la base et mise en place de l'abattement spécial à la base.

Les taux d'imposition

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	14,34 %	14,34 %	14,34 %	14,34 %	14,34 %	14,34 %
Taxe foncière bâtie	22,23 %	22,23 %	22,23 %	22,23 %	22,23 %	22,23 %
TF non bâtie	39,50 %	39,50 %	39,50 %	39,50 %	39,50 %	39,50 %

Les produits fiscaux

	2013	2014	2015	2016	2017	Prév 2018
Taxe d'habitation	2 038 k€	2 120 K€	2 234 K€	2 231 K€	2 521 K€	2 591 K€
Taxe foncière bâtie	2 299 k€	2 378 K€	2 427 K€	2 493 K€	2 540 K€	2 630 K€
TF non bâtie	53 k€	50 K€	52 K€	51 K€	50 K€	49 K€
TOTAUX	**4 390 k€**	**4 548 K€**	**4 713K€**	**4 775 K€**	**5 111 K€**	**5 270 K€**
Evolution	*+ 4 %*	*+ 3.6 %*	*+ 3,7 %*	*+ 1,3 %*	*+ 7 %*	*+ 3,1 %*
Population insee	*10 746 h*	*10 863 h*	*10 966 h*	*11 046 h*	*11 171h*	*11 437 h*
Produit moyen / hab ***ST AVE***	*409 €*	*420 €*	*430 €*	*432 €*	*457 €*	*460 €*
*Département**	*541 €*	*547 €*	*562 €*	*555 €*		
*Région**	*523 €*	*526 €*	*547 €*	*547 €*		
*National**	*512 €*	*516 €*	*532 €*	*545 €*		

**pour la même strate de population*

2018 : produit théorique considérant que les bases fiscales n'ont pas été notifiées par les services fiscaux

Potentiel financier par habitant

Le potentiel financier est égal à :
(Taux moyen d'imposition de la strate x bases de la collectivité) + Dotation Globale de Fonctionnement.
Le potentiel financier représente donc la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions "moyennes" en termes de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche.

	2013	2014	2015	2016	2017
Saint-Avé	841 €	866 €	867 €	876 €	873 €
Strate de 10 à 20 000 habitants	1 109 €	1 131 €	1 127 €	1 123 €	1 119 €

LES DOTATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La nouvelle communauté d'agglomération a défini en 2017 son nouveau projet de territoire ainsi que les compétences dont elle souhaite se doter.

- **L'attribution de compensation** : l'attribution de compensation est fixe et ne peut être révisée que sur proposition de la CLETC, dans le cadre de la valorisation d'un transfert de charges (nouvelle compétence ou retour de la compétence aux communes). La gestion et le fonctionnement des zones d'activité ont été transférés à l'agglomération au 1er janvier 2017 par la loi NOTRe. Le transfert des charges en fonctionnement vient impacter l'attribution de compensation de 96 104.41 € (hors charges de renouvellement imputées en dépenses d'investissement).

- **La dotation de solidarité communautaire :** Les modalités de calcul et d'attribution de la dotation de solidarité communautaire (DSC) ont été révisées. Ainsi le conseil communautaire a t-il décidé de diminuer l'enveloppe de la DSC de 10 % chaque année, pendant 3 ans, soit une baisse de 27 % entre 2017 et 2020. De nouveaux critères pondérés ont été adoptés le 21.12.2017 :

  - population DGF 30 %
  - potentiel financier : 20 %
  - logement social : 10 %
  - voirie : 10 %
  - part forfaitaire : 10 %
  - revenu/habitant : 20 %

L'application de ces nouveaux critères conduit à revaloriser, pour 2018, le montant de la DSC attribuée à Saint-Avé ; Il baissera ensuite de 10 % par an en 2019 et en 2020.

En k€	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018
Attribution de compensation	1 102	1 102	1 102	1 102	1 102	1 006
Dotation de Solidarité Communautaire	564	577	574	577	548	627

LES DOTATIONS DE L'ETAT (EN K€)

	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
DF	1 529	1 463	1 268	1 062	965	965
DNP	220	210	216	210	239	240
DSU	300	314	317	315	337	335
ACTH	102	100	123	82	157	122
ACFB	32	32	30	27	14	13
ACTP (CET)	3	3	2	1,5	0,5	0,5
TOTAL	**2 186**	**2 122**	**1956**	**1 726**	**1712,5**	**1675,5**

DF : dotation forfaitaire
DNP : dotation nationale de péréquation
DSU : dotation de solidarité urbaine
AC : allocations compensatrices de la taxe habitation, foncière, CET (ex taxe professionnelle)
Nota : à ce jour, le montant définitif des dotations n'a pas encore été notifié.

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT (en K€)

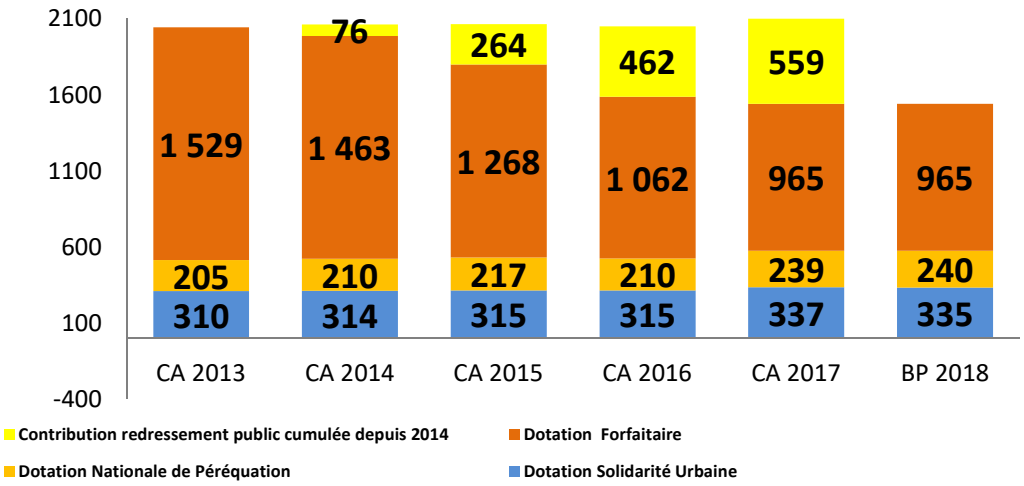

AUTRES PRODUITS

Les autres produits concernent principalement:

- Les revenus des immeubles dont la maison de l'enfance : 67 k€ (CCAS), les salles municipales 25 k€, le Dôme 15 k€, divers (appartement au-dessus de la Poste, maison rue du 5 août, presbytère…)
- Le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe affaires économiques : 100 k€

PARTIE II :
BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Le Budget Primitif 2018 de la commune s'équilibre en section d'investissement à

5 934 254,80 €, y compris restes à réaliser, mouvements financiers et opérations d'ordre.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

La politique d'investissement des communes vise à améliorer l'étendue et la qualité des infrastructures locales. Elle dépend de plusieurs facteurs :

- Le contexte économique et législatif
- La capacité du secteur du BTP à répondre à la commande publique
- Le lancement des projets

Evolution des dépenses d'équipement en k€ :

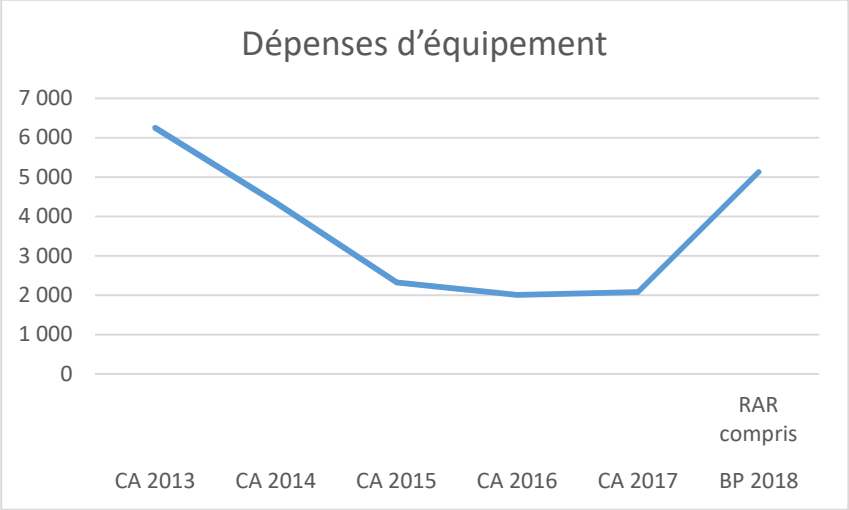

Les dépenses d'équipements s'élèvent en 2017 à 2 077 k€. En 2018, elles sont estimées à 5 128 k€ dont 571 k€ de reports de dépenses engagées en 2017.

Les principales nouvelles dépenses d'équipement d'un montant de 4 557 k€ peuvent se ventiler ainsi :

- **Les opérations structurantes**
- **Les opérations récurrentes**

LES OPERATIONS STRUCTURANTES

L'extension-réhabilitation de la maison de l'enfance :

Démarrés à l'automne 2016, les travaux d'extension-réhabilitation de la maison de l'enfance s'achèvent cette année. Ils permettront d'offrir de nouveaux locaux adaptés pour les services de la petite enfance gérés par le CCAS de Saint-Avé. Ils comprennent la rénovation énergétique des bâtiments et la création d'un espace dédié au relais assistantes maternelles et au lieu d'accueil enfants parents, ainsi que l'ouverture de 5 places supplémentaires pour le multi-accueil.
L'opération est estimée à 1 685 k€ TTC. Il est prévu un montant de dépenses de 673 k€ TTC sur l'année 2018.
Cette opération est financée par l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux et dotation de soutien à l'investissement local), la CAF, la Région ainsi que le Département (programme de solidarité territorial). La CAF accompagne également ce projet d'un prêt à taux zéro, qui sera souscrit cette année.

L'aménagement de la place Notre Dame du Loc :

L'aménagement de la Place Notre Dame du Loc a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité, la sécurité, la convivialité et l'aménagement de l'espace public autour de la chapelle. La phase études s'est achevée en 2017. Après concertation avec les commerçants et professionnels, les travaux d'aménagement de la place Notre Dame du Loc se dérouleront en 3 phases successives :

- 1ère phase entre avril 2018 et juin 2018
- 2ème phase entre septembre 2018 et novembre 2018
- 3ème phase de janvier à mai 2019.

Les études et travaux sont estimés à 1 500 k€ TTC, dont 700 k€ TTC de dépenses d'équipement et 40 k€ de transfert de frais d'études en 2018 (écritures d'ordre).
Des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat et du Département.

Cette opération sera gérée en AP/CP (autorisation de programme / crédits de paiements).

L’extension de l’école Anita Conti :

Au regard des perspectives d’accroissement de la population et donc des effectifs scolaires, des travaux d’extension du groupe scolaire Anita Conti ont démarré en 2017 et s’achèveront en 2018. Ils comportent la création de 2 nouvelles classes et d’un nouveau préau. L’opération est évaluée à 330 k€ TTC dont 275.78 k€ de dépenses en 2018. Elle est financée en partie par la Région et par le département.

Crédit photo : Michel Jamoneau

La création d’un nouveau complexe sportif :

La programmation pluriannuelle prévoit, d’ici 2020, la réalisation d’un nouveau pôle sportif à Kérozer (secteur de Lescran).

Les études menées ont permis d’arrêter le programme de travaux en fonction des attentes des différents usagers et partenaires. L’opération se décompose en deux phases de travaux :

- une première phase, d’ici 2020, concerne les sports de plein air pour un montant prévisionnel de 5 725 k€ et comprend :
    - un terrain de football d’honneur (catégorie 5)
    - deux terrains de football d’entrainement
    - tribunes (250 places) et vestiaires
    - piste et aires de saut d’athlétisme
    - équipement extérieur de tir à l’arc
    - aménagements extérieurs : parking 150 places, esplanade et voirie douce
- une seconde phase pour un montant prévisionnel de 5 926 k€ (avec une option courts extérieurs de tennis évaluée à 576 k€) comprend :
    - une salle multisports de 1 700 m²
    - un pôle sports de raquettes, avec 3 courts de tennis couverts et 1 courts multiraquettes.

Une procédure de concours d’architecte, lancée en 2017, est en cours et le choix du maitre d’œuvre sera effectué en 2018.

Les crédits budgétaires 2018 d’un montant de 271 k€ comprennent les frais d’étude et une provision pour la maîtrise foncière.

Les premiers travaux d’aménagements nécessaires pour desservir en toute sécurité ce nouveau site (rue Jacques Brel, l’allée de Kerozer) seront lancés en 2019.

La création d’un skate park :

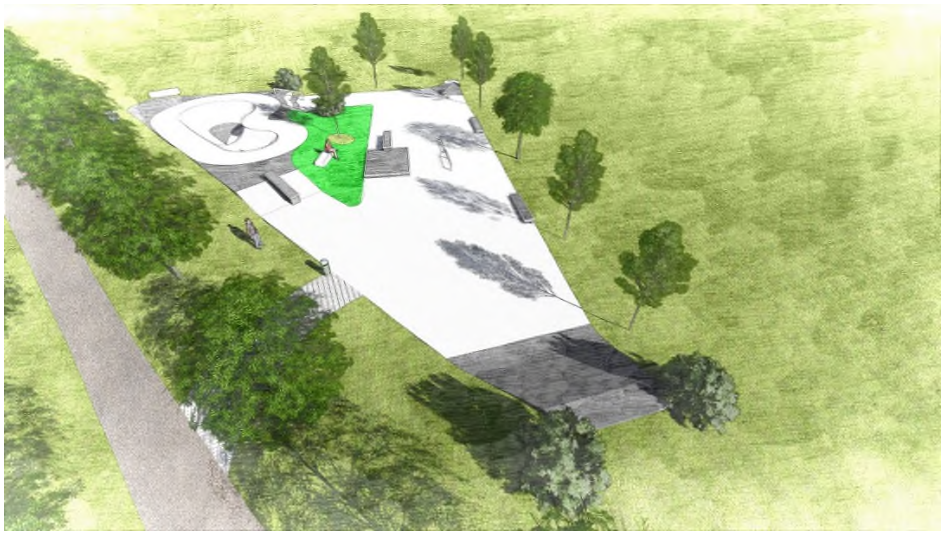

Un skate park de nouvelle génération, intégré, de type polyvalent, en béton va être réalisé, Rue Baudelaire, le long du mail.
L’équipement sera à destination de pratiquants débutants ou confirmés pour du loisir et non de la compétition. La structure fonctionnera en autonomie, sous la responsabilité des pratiquants.
Les caractéristiques ont été déterminées par un groupe de travail associant les jeunes pratiquants. Une attention particulière a été accordée à :

- L’acoustique, grâce à une conception adaptée et des matériaux adéquats
- L’entretien : la structure, dans sa conception et ses composantes nécessitera peu d’intervention de nettoyage ou de rénovation
- L’esthétique : une bonne intégration paysagère dans le site sera privilégiée, en harmonie visuelle du point de vue architectural, en tenant compte du type, de la couleur et de la forme des matériaux retenus
- La sécurité : la structure sera accessible à tous les niveaux de pratiques. Elle sera visible et sécurisée vis-à-vis de la circulation sur la rue Baudelaire.

Il permettra d’accueillir les pratiques suivantes : skate, trottinette, roller et BMX.
Les travaux seront achevés pour l’été 2018. Le montant inscrit au budget est de 191,5 k€. Des financements sont sollicités auprès de l’Etat (DETR et DSIL).

Etudes pour l’aménagement du centre-ville :

Les études d’impact et de développement commercial ont été réalisées en 2017. Le budget 2018 prévoit 51 k€ de frais d’études, principalement relatives au dossier de création de la ZAC (Zone d’Aménagement Concertée). A l’approbation du dossier de création de ZAC, courant 2018, un budget annexe sera créé pour cette opération d’aménagement.

Aménagement du cimetière :

Une opération d'aménagement du cimetière est inscrite dans les projets municipaux. Les travaux sont estimés à 200 k€ dont 170 k€ sont inscrits au budget 2018. Le budget 2018 comprend également une enveloppe de 20 k€ de crédits d'études (crédits de paiements 2018 inscrits dans l'autorisation de programme)

Crédit photo : Michel Jamoneau

Economies d'énergie

Les travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics, proposés dans le cadre du programme des certificats d'économie d'énergie CEE « Économies d'énergie dans les TEPCV », (Territoires à énergie positive pour la croissance verte) sont estimés à 583 k€ pour la partie éclairage public et 60 k€ pour les bâtiments publics communaux (travaux d'isolation des combles et remplacement de chaudières).

Ils doivent être réalisés avant le 31/12/2018 afin de bénéficier de subventions pouvant financer de 100 % à 123 % des coûts. Le montant finançable est actuellement en cours de validation.

Dans l'attente, ces estimations sont inscrites pour leur montant maximum, avec un financement à 50 %. Les crédits seront ajustés en fonction du montant de subventions attribuées.

LES OPERATIONS RECURRENTES

Voirie, réseaux, espace public, patrimoine

- Programme annuel de voirie : 180 k€
- Aménagements de sécurité: 110 k€
- Signalisation verticale et horizontale : 85 k€
- ADAP transports urbains (Arrêt Tréalvé RD 775, Plaisance) : 50 k€
- Extension et effacements de réseaux – diffus (éclairage, fibre optique…) : 28 k€
- Matériel et outillage de voirie (potelets corbeilles) : 15 k€
- Travaux d'aménagement espaces publics : 30 k€
- Travaux d'adaptabilité des bâtiments communaux : 23 k€
- Cimetière - colombarium : 15 k€
- Modifications PLU et études urbanisme : 23,5 k€
- Petits travaux sur les bâtiments communaux : 13,5 k€
- Centre technique municipal : 5 k€
- Hôtel de ville : 2 k€

Installations et outillage sécurité incendie

- Remplacement hydrants et extincteur: 13 k€

Réserves foncières

- Constitution de réserves foncières pour les opérations d'aménagement et frais annexes : 176 k€.

Vie associative et sportive

- Matériel pour salles de sports et matériel sportif pour associations : 16 k€
- Travaux de ravalement de la salle Pierre Le Nouail : 17 k€
- Mobilier pour les salles associatives (dont salle Simone Veil) : 13 k€
- Réfection de la toiture de la salle du calvaire : 22 k€
- Réfection courts de tennis extérieurs : 8 k€
- Matériel pour l'entretien des terrains de football : 4 k€

Enfance Jeunesse

- Ecoles – Travaux d'acoustique du hall et remplacement du revêtement de sol pour la garderie de l'école Julie Daubié Elémentaire, séparation des sanitaires des enfants à l'école Anita Conti, petits aménagements, autolaveuse et matériel pédagogique : 41 k€
- Ecole Anita Conti – mobilier nouvelle classe : 12 k€
- Restaurant scolaire – contrôles d'accès, mobilier ergonomique et matériel de cuisine : 39,8 k€
- L'albatros et la Maison des jeunes, TAP – travaux et matériel: 12,6 k€
- Aires de jeux, renouvellement des équipements : 15 k€

Culture

- Le Dôme – enquête acoustique, limitateur sonore, petits travaux d'amélioration : 11€
- Ecole de musique – peinture fenêtres et instruments de musique : 6 k€
- Médiathèque : 3k€

Patrimoine

- Eglise : 3,7 k€

Environnement

- Création d'une liaison douce entre le camp de César et Liscuit : 60 k€
- Aménagements zéro phyto - Espaces verts quartier ouest : 40 k€
- Espaces naturels et boisés, aménagement des zones humides : 34 k€
- Chemins de randonnées – aménagements : 6 k€
- Acquisition de matériel d'entretien des espaces verts : 45 k€

Communication

- Signalétique : 8,6 k€
- Nouveau site internet : 15 k€

GRH

- Mobilier pour aménagement des postes de travail : 10 k€

Marchés publics

- Frais d'insertions : 5 k€

Véhicules

- Acquisition fourgon pour le service Voirie : 15 k€, véhicule benne pour les espaces verts : 28 k€, mini bus pour le service Jeunesse : 25 k€ - remorques et pièces de véhicule : 12,2 k€

Systèmes d'information et matériel informatique

- Matériel bureautique et informatique : 41,3 k€, licences et logiciels : 29,3 k€

Installations, matériels, outillage

- Matériel et outillage de voirie : 31,7 k€
- Outillage technique : 7 k€
- Provision pour matériel 4,1 k€

Participations et subventions d'équipement

- Participations au logement social **:** subventions versées aux bailleurs sociaux conformément aux dispositions du PLH de l'agglomération : 65 k€
- Attribution de compensation en investissement **:** Le transfert des charges liées à l'activité de gestion des zones d'activités économiques à GMVA a été évalué pour la part investissement à un montant de 77 k€ annuel. Cette attribution de compensation d'investissement est versée par mensualités à l'agglomération.
- Subvention d'équipement pour renouvellement du matériel informatique de l'école Notre Dame (6 k€ pour 2017 et 2018)

Quelques données statistiques

Dépenses d'équipement* en € par habitant pour la catégorie démographique :

	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018
Saint-Avé	592	413	224	198	191	500
Département	428	374	254	229	nc	
Région	402	310	224	245	nc	

*dont travaux en régie (100 k€ au budget 2018)
nc = non communiqué

LES RECETTES D'EQUIPEMENT

Pour financer les investissements, les communes disposent de leurs ressources propres auxquelles s'ajoutent des recettes extérieures.

- Des recettes directes composées de dotations et participations (FCTVA, Taxe d'aménagement) en provenance de l'Etat et des aides régionales et départementales
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement mesuré par l'épargne brute
- L'emprunt : le financement des dépenses d'investissement permettant de constituer ou de valoriser un patrimoine qui servira aux générations futures s'accompagne parfois par un recours à l'endettement.

LES DOTATIONS (EN K€)

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
FCTVA	473	915	633	361	315	300
Plan de relance – avance FCTVA (mesure ponctuelle)			282			
TAXE AMENAGEMENT (ex TLE)	126	154	244	184	262	200
SUBVENTIONS VERSEES	641	728	274	346	228	961*
TOTAL	**1 240**	**1 797**	**1 433**	**891**	**805**	**1 461**

FCTVA : fonds de compensation de la TVA versée en n+1 par rapport aux dépenses d'équipement payées en n
** 670 k€ hors programme TEPCV*

Évolution des dotations et subventions (en k€) :

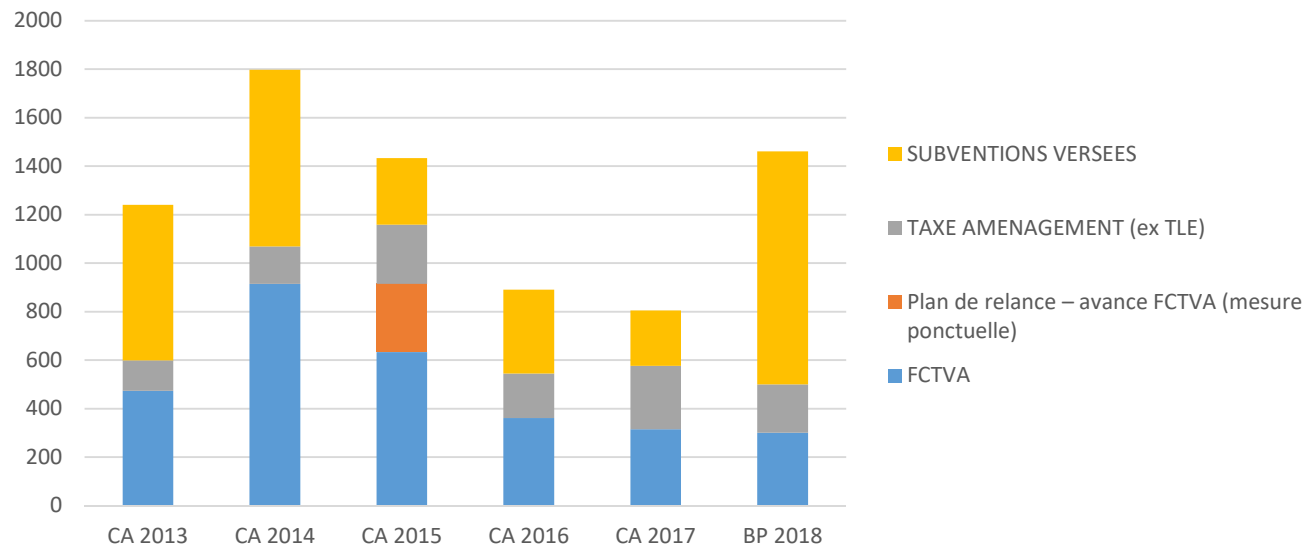

L'AUTOFINANCEMENT (EN K€)

L'épargne brute est obtenue par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement mais en neutralisant les recettes et dépenses qui par nature sont « exceptionnelles » comme les ventes de biens, les remboursements d'arrêt maladie ou accident du travail des agents, et les travaux en régie qui sont destinés à être rebasculés en investissement.

Epargne brute = Recettes de fonctionnement nettes – dépenses de fonctionnement nettes

Les Recettes de fonctionnement nettes sont obtenues :

- en déduisant des recettes réelles de fonctionnement les cessions d'immobilisations, les atténuations de charges (remboursement de frais de personnel)
- et en y ajoutant les travaux en régie

Dépenses de fonctionnement nettes = Dépenses réelles – remboursement de charges de personnel

Epargne brute :

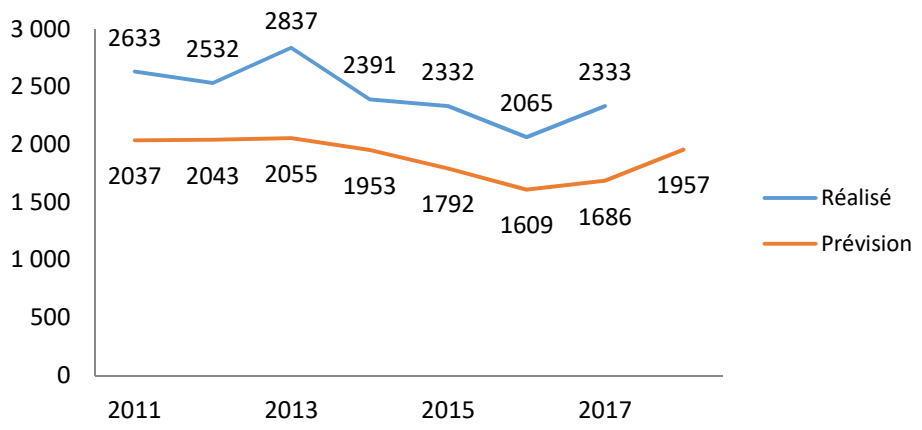

Epargne nette = Epargne brute – remboursement d'emprunts et autres dettes financières

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévu 2018
EPARGNE BRUTE Saint Avé	2 837	2 391	2 332	2 065	2 333	1 957
remboursement de la dette en capital (SIAGM et SDEM compris)	636	797	338	324	320	330
EPARGNE NETTE Saint Avé	2 201	1 594	1 994	1 741	2013	1 627

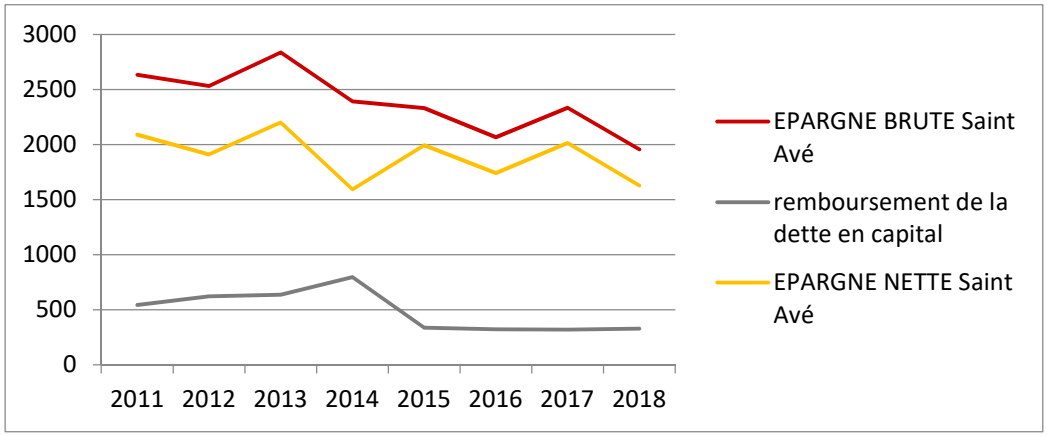

épargne nette : sans retraitement des remboursements anticipés du SIAGM (2014)

Quelques ratios de niveau comparatifs :

La CAF nette dégagée par le budget de Saint-Avé se situe au-dessus de la moyenne des communes de la même strate démographique au niveau départemental et au niveau régional. La baisse des dotations depuis 2014 a influé directement ce ratio entre 2014 et 2016. L'impact des décisions en matière fiscale en 2017, la sortie de l'école privée Notre Dame du dispositif des temps d'activités périscolaires et le non recours à l'emprunt a permis d'améliorer ce ratio en 2017.

CAF nette */ habitant en €	2013	2014	2015	2016	2017
Saint-Avé	**212**	**164**	**187**	**161**	**180**
moyenne départementale	139	113	116	101	
moyenne régionale	94	80	93	62	

**Ratio DGFIP hors encours SDEM et SIAGM*

LA DETTE DE LA COMMUNE (EN K€)

Les efforts de gestion se traduisent directement sur l'endettement de la ville qui limite de manière drastique son recours à l'emprunt. L'inscription d'un emprunt au budget permet d'équilibrer ce dernier en dépenses et recettes. Lors de l'exécution, il s'avère que le recours à l'emprunt n'est pas toujours nécessaire.

7 emprunts « directs » ont été souscrits depuis 1999 dont 5 sont en cours de remboursement en 2016 :

- En 2007, auprès du Crédit Agricole pour financement des investissements 2007 : un prêt de 1 500 k€ à taux fixe ayant financé la restructuration de la Mairie (durée 15 ans).
- En 2010 : auprès de DEXIA, un prêt souscrit de 237 k€ à taux fixe pour financer la construction de l'ALSH (durée 15 ans)
- En 2010 : auprès de la CAF du Morbihan, un prêt de 200 k€ sans intérêt souscrit pour financer l'ALSH (durée 12 ans)
- En 2013, auprès de la Caisse des dépôts, un prêt de 2 000 k€ à taux fixe afin de financer les travaux de l'Espace Jean Le Gac et le réaménagement de la rue de la Fontaine (durée 15 ans).
- En 2014, auprès du Crédit Mutuel, un prêt de 800 k€ finançant les travaux de réhabilitation de l'école maternelle de Julie Daubié et les travaux d'aménagement de la voirie (durée 15 ans)

La commune rembourse également des emprunts contractés par le Syndicat départemental d'électricité du Morbihan (Morbihan Energies) afin de financer des travaux réalisés pour le compte de la commune. Le montant de capital restant dû au 31/12/2017 est de 30 k€ pour 4 emprunts dont 3 s'achèvent en 2018.

Répartition de l'encours au 31/12/2017 :

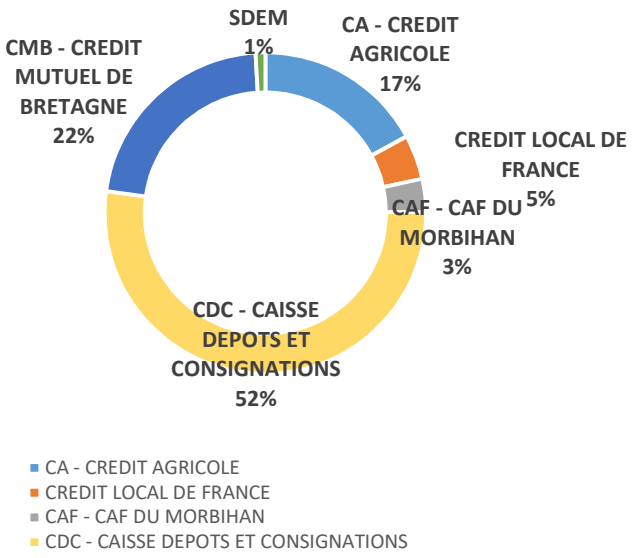

Afin de financer les travaux de la maison de l'enfance, un prêt à taux zéro de 200 k€ a été sollicité auprès de la CAF. Il est intégré à titre prévisionnel dans les ratios ci-dessous pour l'année 2018, sous réserve de sa réalisation.

DETTE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû au 31/12 (en k€)	3 995	3 993	3 655	3 331	3 010	2 880
Annuité (en k€)	636	925*	466	439	426	425
Dette (capital restant dû) €/hab	372	368	333	301	270	252

** avec remboursement anticipé SIAGM hors pénalités*

NB : Les emprunts souscrits pour le portage financier des opérations d'aménagement ne figurent pas dans ces ratios. (Cf. détail pages 45 et 46)

L'ensemble des emprunts souscrits est classé en catégorie A1 suivant l'échelle des classifications des risques, c'est-à-dire au niveau de risque le plus faible (emprunts à taux fixe ou à taux variable simple, basés sur des indices de la zone euro).

QUELQUES DONNEES STATISTIQUES

L'endettement de la commune de Saint Avé se situe très largement au-dessous de la moyenne des communes de la même strate démographique au niveau départemental et au niveau régional.

En cours total de la dette par habitant (au 31 décembre de l'exercice) :

	2013	2014	2015	2016	2017
Saint-Avé	**372**	**368**	**334**	**302**	**270**
moyenne départementale	961	982	983	904	nc
moyenne régionale	956	978	989	921	nc

Annuité de la dette par habitant*

**calcul normé hors dettes SIAGM et SDEM*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Saint-Avé	**63**	**68**	**37**	**36**	**36**	**37**
moyenne départementale	98	101	101	115	nc	
moyenne régionale	124	123	120	151	nc	

Capacité de désendettement par rapport à la moyenne des communes de même strate démographique (en années)

= Encours dette au 31.12 / CAF

	2013	2014	2015	2016	2017
Saint-Avé	1.29	1.61	1.53	1.59	1.3
Département	4.56	5.24	5.14	4.80	
Région	5.10	5.73	5.50	5.01	

PARTIE III :
LES BUDGETS ANNEXES 2018

LE BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Le budget des affaires économiques regroupe toutes les recettes et les dépenses qui ont trait à l'activité économique de la commune : bureaux relais, ateliers relais, commerces en centre-ville et marché dominical. Il ne comprend pas les parcs d'activités.

Crédit photo : Alexis Tsvétoukhine

Dans les dépenses d'**investissement** 2018 : des provisions pour acquisition de terrain et pour des travaux sur les bâtiments loués.

Dans les dépenses de **fonctionnement** 2018 :

- la rémunération de personnel (placier, administratif et technique…)
- l'entretien des bâtiments, les charges locatives, taxes foncières
- les subventions versées à l'UCAAVE et au marché bio
- le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 au budget principal (100 k€)

Les **recettes** sont principalement constituées des différents loyers. La commune dispose de :

- 9 cellules relais bureaux à l'espace Jules Verne,
- 5 ateliers relais Rue des Frères Montgolfier
- 3 surfaces commerciales en centre-ville (Utile, boulangerie rue de la Fontaine, locaux de la Poste)
- Un bar restaurant place de l'hôtel de ville
- 4 locaux pour professions paramédicales, situés place François Mitterrand

En €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
dépenses réelles	103 012,61	281 804,28	29 527,69	1 020,77	1354,24	448 828,92
recettes réelles	102 736.37	0,00	4 386,95	519,67	1 354,69	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
dépenses réelles	65 127,31	47 098,83	45 128,38	54 568,63	45 906,44	206 429,48
recettes réelles	220 289,51	151 745,52	172 200,17	170 199,00	163 472,65	160 000,00

Hors reports des exercices antérieurs et hors affectation du résultat

LE BUDGET DES ZONES D'ACTIVITES

Les zones d'activités de Saint-Avé sont :

- Kermelin – 100 ha et 129 entreprises installées
- Saint-Thébaud – 12.8 ha et 32 entreprises installées
- Poteau Sud – 27 ha et 38 entreprises installées
- Champ des oiseaux – 10 ha et 17 entreprises installées (parc d'activités privé – sans impact sur le budget communal)

Crédit photo : Alexis Tsvétoukhine

Par application de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République), la compétence relative à la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques de la commune a été transférée à la nouvelle communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2017.

Les zones d'activités de Kermelin, Poteau Sud, Saint-Thébaud sont concernées. Dans l'attente de la valorisation du transfert selon les dispositions arrêtées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), la communauté d'agglomération avait confié en 2017, temporairement, par voie de convention, l'exercice de la compétence à la commune. La valorisation du transfert des charges et des compétences a été finalisée fin 2017. Ainsi pour l'année 2018, les principaux postes concernent donc les flux de refacturations entre l'agglomération et la commune (cessions au fil de l'eau des terrains), la gestion et l'entretien des zones étant désormais exercés par les services de GMVA.

En dépenses :

- Refacturation frais d'actes et accessoires (15 k€)

En recettes :

- Emprunt d'équilibre (648 k€)
- Cession d'une parcelle au Poteau Sud à l'entreprise Auray Voyages (220 k€).

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647 942,17
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
dépenses réelles	249 011,16	120 549,29	66 983,07	60 249,01	58 401,29	15 100,00
recettes réelles	0,00	0,00	112 318,00	57 725,00	4 200,00	222 000,00

Hors reports des exercices antérieurs et hors affectation du résultat

Ce budget annexe a vocation à disparaitre, après l'achèvement des différentes opérations comptables et financières consécutives au transfert de compétence.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget assainissement répond à deux objectifs majeurs :

- En termes de gestion patrimoniale d'une part, la ville mène un programme pluriannuel de renouvellement des réseaux. Etabli conformément au schéma directeur de l'assainissement, celui-ci vise à résorber les entrées d'eau claire parasite dans les canalisations, afin de limiter les perturbations hydrauliques sur les stations de traitement des eaux usées (infiltration d'eaux de nappe, intrusion d'eaux de pluie).
- D'autre part, en vue d'anticiper le développement urbain tout en faisant face à l'impératif de retour au bon état écologique des masses d'eau, un schéma de réorganisation du système d'assainissement a été approuvé le 26 novembre 2015. Ce schéma prévoit, entre 2015 et 2019, les opérations de déconnexion de 6300 EH vers le système d'assainissement de Vannes, pour un montant estimé à 1 580 k€ HT. Le plan d'actions a débuté avec la mise en place, au cours des derniers exercices, de la conduite de transfert des effluents excédentaires de la station de Beauregard jusque vers le poste de refoulement de Saint-Thébaud, puis jusqu'au site de Poignant. Un schéma directeur d'assainissement va être engagé au regard de la nouvelle méthodologie de calcul d'acceptabilité des milieux développée par l'agence de l'eau.

Sous réserve du dernier avis du sénat de la loi Ferrand Fesneau relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI-FP, la compétence assainissement sera assurée par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération dès 2020 ce qui permettra une meilleure adéquation à l'échelle de l'agglomération entre l'évolution des besoins épuratoires, et l'acceptabilité des milieux récepteurs.

Crédit photo : Michel Jamoneau

Il faut noter que l'année 2017 est le premier exercice budgétaire du service d'assainissement en régie. Ce changement de mode d'exploitation a modifié la structure de la section de fonctionnement avec l'apparition de charges nouvelles désormais supportées directement par le service.
Les recettes sont en contrepartie supérieures du fait de la ré-internalisation de la part de la redevance perçue auparavant par Veolia au titre de « part délégataire ». Elles sont également exceptionnellement majorées en 2017 du fait du reversement du solde des redevances perçues par Veolia au titre de l'exercice 2016.

Les dépenses prévues en 2018 sur le budget assainissement, sont prioritairement destinées aux opérations de mises en conformité, de sécurisation des sites et ouvrages, et à l'optimisation technico financière du service.

- Les principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement sont les suivants :

  - Les charges de personnel sont évaluées à 204 k€. Un poste de technicien a été créé et est pourvu depuis le 1er février 2018. La régie emploie 4,17 ETP dont 2 agents d'exploitation à temps plein, une agente chargée des relations usagers à 0,7 ETP, un technicien travaux à 0,8 ETP, la direction de la régie pour 0,67 ETP. A cela s'ajoute 0,75 ETP concernant les services supports techniques et administratifs. Le coût des services techniques et administratifs fait l'objet d'une refacturation du budget principal. Les autres dépenses de personnel sont directement engagées sur le budget annexe d'assainissement collectif. Une part équivalente à 0,22 ETP sera d'ailleurs refacturée au service public de l'assainissement non collectif.
  - Les charges à caractère général sont évaluées à 454 k€ avec la répartition sectorielle suivante :
    - Les fournitures et achats non stockés sont prévus à hauteur de 151 k€ : énergie, produits de traitement, fournitures d'entretien et de petits équipement, petit outillage.
    - Les prestations des services extérieurs sont estimées à 200 k€. Elles comprennent les redevances pour le traitement des eaux usées sur les communes de Vannes et Meucon, le suivi agronomique et l'épandage des boues d'épuration, l'entretien et la réparation des réseaux et ouvrages, l'assurance, les contrôles réglementaires et la maintenance des équipements.

- La rémunération d'intermédiaires pour l'astreinte et les interventions d'urgence, pour la facturation et le recouvrement des redevances, l'évacuation et le traitement des déchets, et les analyses d'eau représentent environ 72 k€ de nouvelles dépenses.
- 8 k€ sont destinés à une AMO pour la rédaction des conventions spéciales de déversement des établissements rejetant des effluents chargés en pollution
- Les frais administratifs (télécommunications, remboursements de frais du budget principal) s'élèvent à 31 k€.

- Les charges financières sont nulles. L'état de la dette comprend uniquement une avance de l'agence de l'eau sans intérêt.

Les recettes de fonctionnement sont provisionnées à hauteur de 812 k€ et sont essentiellement constituées :

- des redevances d'assainissement collectif : 645 k€.
- de la participation au financement de l'assainissement collectif (PAC). Celle-ci est réglée par les usagers lors de la mise en service de leur branchement sur le réseau public : 70 k€
- des redevances pour le contrôle de conformité des branchements : 12,5 k€

En investissement, les principales dépenses d'équipement en 2018 s'élèvent à 1 522 k€ de dépenses nouvelles, auxquelles viennent s'ajouter 100 k€ de restes à réaliser de 2017. La décomposition sectorielle s'établit comme suit :

- études programmatiques et diagnostiques : 80 k€
- redimensionnement d'ouvrage : pour un montant de 340 k€
- travaux de gestion patrimoniale (réhabilitation de réseau, fiabilisation du process des stations d'épuration, mises en conformité, sécurisation des ouvrages) : montant de 690 k€
- outillage, équipements de protection et de sécurité, aménagement local d'exploitation, matériel informatique et de télécommunication : 117 k€
- programme de renouvellement des équipements pour 150 k€
- provision pour pannes : 50 k€
- travaux de branchements et extensions de réseaux lies à des demandes d'urbanisme : 110 k€

A ces dépenses d'équipement vient s'ajouter le remboursement d'une avance de 125,58 k€ versée par l'agence de l'eau en 2005. Cette avance à taux zéro est remboursée à hauteur de 8,3 k€ par an et sera intégralement remboursée en 2022.

	CA 2013	**CA 2014**	**CA 2015**	**CA 2016**	**CA 2017**	**BP 2018**
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
dépenses réelles	852 479,71	351 555,04	366 210,51	569 680,71	260 039,24	1 718 498,62
recettes réelles	626 072,79	345 069,76	93 642,59	98 150,68	333 791,06	235 000,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
dépenses réelles	82 604,43	129 904,14	177 243,55	188 031,17	562 921,32	787 336,88
recettes réelles	257 170,58	268 369,72	268 202,70	387 504,70	938 491,65	811 700,00

Hors reports des exercices antérieurs et hors affectation du résultat

LE BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

Depuis 2004, le Service Public d'Assainissement Non Collectif contrôle tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement (« tout à l'égout »). Il assure de plus un rôle de conseil auprès de la population.

Le SPANC gère un parc d'environ 440 installations réparties essentiellement dans les quartiers de Saint-Avé.

3 types de contrôles sont menés :

- Le contrôle de conception consiste en l'examen du projet d'implantation ou de rénovation d'une installation d'assainissement individuel (sur la base d'une étude de sol et de filière réalisée par un bureau d'étude à l'initiative du demandeur) du projet d'implantation ou de rénovation d'une installation d'assainissement individuel.
- Le contrôle de réalisation est un contrôle sur site, en tranchées ouvertes, de l'installation d'assainissement neuve ou réhabilitée afin de vérifier la bonne exécution des travaux.
- Le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes, réalisé tous les 4 ans. La fréquence a été réduite à 2 ans pour les installations présentant un danger pour la santé ou un risque pour l'environnement.

Les contrôles de conception et de réalisation font l'objet d'une tarification, 69 € pour la conception et 146 € pour la réalisation, l'ensemble étant facturé à la réalisation du contrôle.
Le coût du contrôle de bon fonctionnement est inclus dans la redevance annuelle de 20 € par installation.
Les tarifs sont inchangés depuis 2004.

Nombre	2013	2014	2015	2016	2017
Contrôles de conception	5	6	12	13	14
Contrôles de réalisation	9	9	6	7	13
Contrôles de bon fonctionnement	130	80	61	90	120

En 2017, les recettes liées aux redevances étaient composées des redevances des contrôles des installations (2, 7k€), de redevances de contrôles réalisés dans le cadre des mutations (0,2 k€), et du reversement par SAUR des redevances de contrôles périodiques (11,6 k € dont 8,2K € au titre de 2017, et 3,4 k€ de solde 2016). La rémunération du prestataire des contrôles s'est élevée à 10 871,23 €, en augmentation du fait du nombre plus important de contrôles réalisés.

Pour 2018, les principaux points restent la prise en charge par nos services des opérations de contrôles de conception et de réalisation et les contrôles de bon fonctionnement étant confiés à un prestataire

En dépenses :

- La rémunération du contrôleur (8,7 k€)
- Le remboursement des frais de personnel administratifs et techniques du budget principal et du budget assainissement collectif, pour (4,7 k€)

En recettes :

- Redevances d'assainissement non collectif (11,3 k€)

Exploitation	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Dépenses réelles	5 459.48	11 395,47	9 939,43	11 831,38	15 473,83	15 201,60
Recettes réelles	8 417.63	7 850,35	8 452,35	6 982,20	14 589,29	11 300,00

Hors reports des exercices antérieurs et hors affectation du résultat

LE BUDGET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE KEROZER

L'opération d'aménagement du secteur de Kérozer a permis l'installation de l'association Le Moulin vert sur la commune avec 2 établissements médico-sociaux. En 2017, la vente d'une parcelle à Vannes Golfe Habitat a été réalisée pour 499 k€ afin de construire la future gendarmerie : caserne, locaux techniques et 23 logements sur le site.

Crédit photo : Michel Jamoneau

Les principales opérations en 2018 sont :

En dépenses :

- Travaux d'aménagement de voiries et réseaux (maîtrise d'œuvre comprise) (28 k€)
- Frais d'études en régie et maitrise d'oeuvre (études opérationnelles, paysagères, géotechniques, honoraires, communication) (25 k€)

En recettes :

- Emprunt d'équilibre (23 k€)

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
dépenses réelles	0,00	600 000,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00
recettes réelles	550 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	23 197,15
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
dépenses réelles	782 242,56	182 271,50	92 747,43	209 329,94	39 221,46	53 100,00
recettes réelles	0,00	820 855,89	24 715,23	9 768,59	499 410,00	100,00

Hors reports des exercices antérieurs et hors affectation du résultat

LE BUDGET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE BOSSUET

Ce budget retrace les opérations de viabilisation de terrains et de cession de charge foncière relatives à l'opération d'aménagement du secteur de Bossuet. Il inclut la comptabilisation des travaux de voiries et réseaux jouxtant l'opération immobilière.

En 2017 a été comptabilisé l'encaissement de la cession d'une parcelle à Aiguillon Construction (303,8 K€), signée fin 2016. Afin d'assurer le portage financier de l'opération, dans l'attente des cessions, la commune a financé ces travaux grâce un prêt relais d'une durée de 3 ans, venant à échéance fin 2017. Ce prêt souscrit auprès du Crédit Agricole, d'un montant réalisé de 500 k€, indexé sur le taux de l'Euribor 3 mois avec une marge de 1,40 point a été remboursé en 2017 (500 k€).

Les principaux faits de l'année 2018 concernent :

En dépenses :

- La comptabilisation en dépenses des écritures relatives à la dation d'un local de boulangerie (220 k€)
- Indemnités et autres frais liés au local en dation (145 k€)
- Les frais d'étude et d'honoraires (6 k€)
- Des travaux de voirie (trottoirs) (25 k€)
- Des provisions pour frais financiers (2 k€)

En recettes :

- La comptabilisation en recettes des écritures relatives à la dation d'un local de boulangerie pour 220 k€
- Emprunt d'équilibre (647 k€)

A la clôture de ce budget en 2018 ou 2019, les frais afférents aux aménagements publics (voirie, réseaux) seront réaffectés sur le budget principal.

	2013	2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
dépenses réelles	0,00	0,00	0,00		500 000,00	0,00
recettes réelles	0,00	500 000,00	0,00		0,00	647 354,33
	SECTION D'EXPLOITATION					
dépenses réelles	379 603,76	273 013,89	82 763,57	247 643,59	9 514,96	398 066,00
recettes réelles	0,00	359 257,00	71 377,40	5 504,02	303 800,00	220 100,00

Hors reports des exercices antérieurs et hors affectation du résultat